

**COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT**

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025**

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérisart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 s'inscrit dans le cadre de la procédure réglementaire des collectivités de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou encore les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, et les engagements pluriannuels.

Le débat d'orientation budgétaire doit être réalisé dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que s'applique, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'article D.2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-joint,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 6 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATÉLAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 3 – DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUIH N°4 – POTEZ 1

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) a été approuvé par délibération du 10 décembre 2018. Ce document a subi une première modification simplifiée approuvée par délibération du 09 novembre 2020 et une seconde modification simplifiée approuvée par délibération du 02 décembre 2024.

Une procédure de modification de droit commun a été engagée le 25 septembre 2023. Deux déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLUih ont été engagées le 30 septembre 2024 portant sur des projets d'extension d'une activité de garage automobile à Bouzincourt et d'extension de site pour la valorisation de déchets à Fricourt.

Le présent projet ne pouvant entrer dans l'une de ces procédures, il est proposé de réaliser une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUih.

La rencontre avec divers porteurs de projets, notamment l'un d'eux dans l'agro-alimentaire, amène la collectivité à vouloir spécialiser une partie de la zone d'activité Potez 1 actuellement classée en 2AUec et appartenant à la Communauté de communes.

Ce projet revêt un caractère d'intérêt général dans la mesure où l'opération doit permettre de conforter la souveraineté alimentaire nationale capitalisant sur les productions locales.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

Il relève de la catégorie 2 des PER, et plus spécifiquement de la sous-catégorie 7 « Agriculture / alimentation : sites de transformation de produits issus de l'agriculture régionale dans une perspective de captation accrue de la valeur ajoutée en Hauts-de-France » de la liste des Projets d'Envergure Régionale du SRADDET.

C'est pourquoi,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 dite Urbanisme et Habitat ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, entrée en vigueur le 14 janvier 2013, portant clarification et simplification des procédures de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014, relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40-1 et L153-45 et suivants ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires adopté le 21 novembre 2024 par le Conseil régional des Hauts-de-France ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand amiénois approuvé le 21 décembre 2012 et modifié par une procédure de modification simplifiée approuvée le 10 mars 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2020 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 décembre 2024 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUih ;

Vu les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » du 05 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'engager une procédure de Déclaration de projet du PLUih, conformément aux dispositions de l'article L153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme pour le projet présenté ci-dessus ;
- décide d'organiser une concertation sur le projet par publication des informations et éléments sur le site internet de la collectivité et par l'ouverture d'un registre de concertation au siège de

la Communauté de communes du Pays du Coquelicot aux jours et horaires d'ouverture du site ;

- approuve l'inscription des crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice concerné ;
- demande l'inscription de ce projet dans la liste des Projets d'Envergure Régionale du SRADDET ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Conformément à l'article L153-54 2° du Code de l'Urbanisme, le projet fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées au L.132-7 et au L132-9 du Code de l'Urbanisme en amont de l'enquête publique.

La délibération fait l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot ainsi que dans la mairie d'Albert.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74

=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaître de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaître à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 4 – DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUIH N°5 – AEROPOLE DE PICARDIE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) a été approuvé par délibération du 10 décembre 2018. Ce document a subi une première modification simplifiée approuvée par délibération du 09 novembre 2020 et une seconde modification simplifiée approuvée par délibération du 02 décembre 2024.

Une procédure de modification de droit commun a été engagée le 25 septembre 2023. Deux déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLUih ont été engagées le 30 septembre 2024 portant sur des projets d'extension d'une activité de garage automobile à Bouzincourt et d'extension de site pour la valorisation de déchets à Fricourt.

Le présent projet ne pouvant entrer dans l'une de ces procédures, il est proposé de réaliser une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUih.

Un porteur de projet a présenté récemment, à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, un projet d'implantation d'une industrie de recyclage textile qui souhaiterait développer son activité sur l'Ouest européen.

Cette entreprise américaine, avec plusieurs implantations sur d'autres continents, a identifié plusieurs sites en Europe, dont un seul en France, sur l'Aéroport de Picardie à Méaulte.

Afin de s'implanter, l'entreprise a besoin d'un foncier d'environ 23 ha, dont une partie est réservée à Airbus Atlantic dans le cadre d'un bail emphytéotique pour ses développements futurs.

Dans le cas d'un accord entre Airbus Atlantic et le porteur de projet, l'entreprise aéronautique souhaite retrouver l'équivalent de la surface prélevée sur sa réserve afin de pouvoir y développer, à terme, ses projets en lien avec la décarbonation de l'aviation. Le site Airbus Atlantic de Méaulte est le dernier en France à disposer d'une réserve foncière lui permettant d'y développer ces projets.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

Ce projet entre dans le champ de la catégorie 2 – sous-catégorie 8 : « spatial et défense : production de biens et services concourant à la souveraineté industrielle » de la liste des Projets d'Envergure Régionale du SRADDET.

C'est pourquoi,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 dite Urbanisme et Habitat ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, entrée en vigueur le 14 janvier 2013, portant clarification et simplification des procédures de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014, relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40-1 et L153-45 et suivants ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires adopté le 21 novembre 2024 par le Conseil régional des Hauts-de-France ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand amiénois approuvé le 21 décembre 2012 et modifié par une procédure de modification simplifiée approuvée le 10 mars 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2020 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 décembre 2024 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUih ;

Vu les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » du 05 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'engager une procédure de Déclaration de projet du PLUih, conformément aux dispositions de l'article L153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme pour le projet présenté ci-dessus ;
- décide d'organiser une concertation sur le projet par publication des informations et éléments sur le site internet de la collectivité et par l'ouverture d'un registre de concertation au siège de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot aux jours et horaires d'ouverture du site ;
- approuve l'inscription des crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice concerné ;
- demande l'inscription de ce projet dans la liste des Projets d'Envergure Régionale du SRADDET;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Conformément à l'article L153-54 2° du Code de l'Urbanisme, le projet fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées au L.132-7 et au L132-9 du Code de l'Urbanisme en amont de l'enquête publique.

La délibération fait l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot ainsi que dans les mairies de Méaulte et de Bécordel-Bécourt.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74

=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 5 – PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

Le Conseil communautaire a approuvé le 10 décembre 2018, le Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUih).

Le PLUih a fait l'objet d'une première modification simplifiée approuvée par le Conseil communautaire dans sa séance du 09/09/2020.

Au regard des objectifs poursuivis dans ce PLUih et des bilans qui en sont tirés, il semble pertinent de s'interroger sur le projet territorial. Par ailleurs, avec l'évolution réglementaire, notamment la loi Climat et Résilience, le projet tel que défini en 2018 ne sera plus conforme avec la loi à la fin de la décennie.

Il ressort de ces bilans et des évolutions réglementaires, les éléments suivants :

- Un potentiel foncier trop important par rapport aux obligations réglementaires ;
- Un scénario démographique non accompli ;
- Un besoin en logements finalement mal proportionné ;
- Un nombre de logements vacants croissant ;
- Un nouvel équilibre habitat – économie – équipements à trouver ;
- Une anticipation des risques et une prise en compte accrue de l'environnement ;
- Une réponse à la mobilité d'aujourd'hui et la programmation de celle de demain ;
- Une intégration des énergies renouvelables dans le projet territorial ;
- Une qualification des espaces à enjeux (ex : friches agricoles et mutations à venir de cette activité économique) ;
- Une valorisation du patrimoine naturel et bâti ;
- Un nécessaire maintien du commerce de proximité ;
- Des évolutions réglementaires, et notamment le SCoT intégrateur à venir, à considérer.

C'est pourquoi,

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-31 à L. 153-35 et les articles R. 153-1 à R. 153-12 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-11 et L. 153-12 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 à L. 103-4 relatifs à la concertation ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 104-3, R. 104-2 et R. 104-11 relatifs à l'évaluation environnementale ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUih) approuvé le 10 décembre 2018 et dont la modification n°1 a été approuvée par délibération du Conseil communautaire le 09 septembre 2020 ;

Vu la présentation du dossier à la Conférence des Maires réunie le 01 février 2025 conformément à l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le mercredi 05 février 2025,

Considérant la nécessité d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLUih ;

Considérant les évolutions des documents supra-communaux, notamment la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et l'approbation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), dont les principes de compatibilité avec le PLUih s'appliquent,

Considérant que la révision du document d'urbanisme est l'occasion de réinterroger les enjeux du territoire au regard de l'évolution du contexte intervenue depuis son approbation,

Considérant qu'en application de l'article L. 153-11 du Code de l'urbanisme, il appartient au Conseil communautaire de prescrire la révision du PLUih et de préciser les objectifs poursuivis et les objectifs et modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUih) ;
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de révision du PLUih ;

- définit les objectifs poursuivis par la présente révision du PLUih comme suit :
 - Intégrer et respecter les nouveaux objectifs nationaux de réduction de la consommation d'espaces et de lutte contre l'artificialisation
 - Prendre en compte les dynamiques démographiques et les objectifs fixés par les documents supra communaux pour adapter les besoins en logements;
 - Encadrer, maîtriser et élargir l'offre de logements en favorisant la mixité sociale et en développant davantage les conditions permettant d'assurer un parcours résidentiel complet sur le territoire;
 - Refondre le règlement écrit en renforçant l'intégration des qualités urbaines et architecturales afin d'adapter les projets aux sites et au cadre bâti existant, d'assurer une cohérence entre l'habitat et l'urbanisme et intégrer les énergies renouvelables;
 - Conforter et préserver l'identité rurale du territoire en protégeant les franges urbaines et rurales;
 - Connaître et valoriser les patrimoines bâtis existants pour encadrer leurs réhabilitations et leurs rénovations;
 - Pérenniser l'offre de déplacement en multipliant la proposition d'alternatives actives ou douces (pôle multimodal, covoiturage, liaisons douces, ...) ;
 - Réinterroger la notion de stationnement : le nombre, l'accessibilité, les nuisances et leur intégration paysagère,
 - Renforcer les capacités d'accueil des entreprises dans le territoire afin de conforter l'attractivité économique;
 - Préserver l'activité agricole existante en créant des conditions favorables de développement des exploitations;
 - Maintenir et soutenir le commerce de proximité, développer une offre de services de qualité et attractive pour revitaliser les bourgs;
 - Qualifier et hiérarchiser les trames vertes et bleues afin de répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, de conserver les espaces naturels et agricoles.
- définit les objectifs de la concertation, qui sont de permettre à chaque personne du territoire de prendre connaissance du projet et d'adresser ses questions, remarques ou demandes en lien avec les objectifs de la révision, a minima, selon les modalités suivantes :
 - Affichage de la délibération de prescription définissant les objectifs poursuivis et les objectifs et modalités de la concertation, au siège de la Communauté de communes et en mairie de chacune des communes membres ;
 - Informations relatives à la révision sur le site internet de la Communauté de communes et à travers le magazine communautaire ;
 - Tenue d'au moins une réunion publique ;
 - Ouverture d'un registre de concertation au siège de la Communauté de communes aux jours et horaires habituels d'ouverture et d'une adresse mail dédiée.

La concertation se déroulera pendant toute la procédure de révision jusqu'à l'arrêt du projet. À l'issue de cette concertation, Monsieur le Président de la Communauté de communes en tirera le bilan au Conseil communautaire qui délibérera conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme simultanément à la délibération arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal révisé. Le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique

- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération sera transmise aux personnes publiques associées telles que définies aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme. Ces personnes publiques associées pourront être consultées, tout au long de la révision, à leur demande, en application de l'article L. 132-11 du Code de l'urbanisme. Peuvent être également consultées à leur demande, les personnes mentionnées à l'article L. 132-13 du même code.

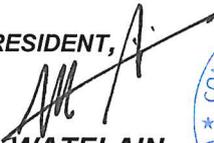
À l'issue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, il est rappelé que les communes pourront décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui

seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan local d'urbanisme intercommunal.

Conformément aux articles R. 153-20 à 22 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de chaque commune membre durant un mois. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département; elle est publiée sur le portail national de l'urbanisme. En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-3 du Code général des collectivités territoriales, elle est publiée sur le site internet de la Communauté de communes.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,


THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 6 – ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

Le Conseil communautaire a approuvé le 10 décembre 2018, le Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUih).

Le PLUih a fait l'objet d'une première modification simplifiée approuvée par le Conseil communautaire dans sa séance du 09 septembre 2020.

Le PLUih entre en phase de ré-interrogation, et il est proposé d'engager une procédure de révision par délibération du Conseil communautaire le 24 février 2025. Afin de mener à bien cette procédure, une charte de gouvernance favorisant un dialogue constructif entre tous les élus communautaires doit être adoptée.

C'est pourquoi,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-8 ;

Vu le projet de délibération n°5 en date du 24 février 2025 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUih) et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités et objectifs de la concertation ;

Vu la présentation du dossier à la Conférence des maires réunie le 01 février 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le 05 février 2025;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- arrête les modalités de la collaboration avec les communes membres, telles que présentées lors de la réunion de la Conférence des maires le 01 février 2025, comme suit :
 - la permanence, l'assiduité et l'engagement personnel des participants aux différentes instances comme condition de réussite pour la révision du PLUih et le respect du calendrier prévisionnel, l'objectif étant d'approuver le PLUih avant 2029 afin d'être soit en compatibilité avec le SCoT dans l'année suivant son approbation soit, en cas de SCoT non compatible au regard de la Loi Climat et Résilience, d'être directement compatible avec cette dernière;
 - une communication régulière et exhaustive durant toute la procédure ;
 - il est essentiel que chaque commune soit représentée par au moins un élu : le maire ou son adjoint à l'urbanisme ou un élu référent, lors des réunions dédiées ;
 - les membres de la commission Habitat - Urbanisme ont un rôle central dans la conduite du projet : ils pilotent la révision et assurent le lien avec les autres élus en abordant avec eux le sujet du PLUih de manière régulière ;

Il est rappelé que lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'EPCI délibère à nouveau.

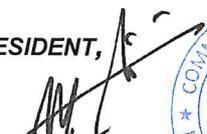
Lorsque le projet de plan local d'urbanisme est modifié pour tenir compte de cet avis et que la commune consultée sur cette modification émet un avis favorable ou n'émet pas d'avis dans un délai de deux mois, l'organe délibérant de l'EPCI arrête le projet modifié à la majorité des suffrages exprimés. Dans tous les autres cas, le projet de plan local d'urbanisme est arrêté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

- décide de réunir la Conférence des maires, à la demande du Président de la Communauté de communes, a minima à la présentation des avis de la consultation des Personnes Publiques Associées et autres services, des observations lors de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête avant la délibération d'approbation (article L. 153-21) ;
- valide la charte de gouvernance correspondante, telle que jointe en annexe à la présente délibération.

Conformément aux articles R. 153-20 à 22 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de chaque commune membre durant un mois. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle est publiée sur le portail national de l'urbanisme. En outre, conformément, aux dispositions de l'article L. 5211-3 du Code général des collectivités territoriales, elle est publiée sur le site Internet de la Communauté de communes.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 7 – MODIFICATION DU PLAN D’ACTIONS TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot s’est engagée dans une labélisation Territoire Engagé dans la Transition Écologique depuis le 21/02/2022. Ce programme est mobilisé dans le cadre d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial), outil de contractualisation pour des projets territoriaux de 4 ans, proposé par l'ADEME.

Cet engagement fait suite à diverses mesures déjà entreprises par la collectivité notamment à travers le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) mais surtout à travers l’axe 3 du projet communautaire « Être exemplaire pour l’environnement » - objectif 1 « Engager la transition écologique de notre territoire ».

La déclinaison locale de ces éléments se traduit par une feuille de route matérialisée par un plan d’actions.

Le plan d'action «Territoire Engagé dans la Transition Écologique» est évolutif et peut être retravaillé techniquement chaque année pour en évaluer l'atteinte des objectifs et l'abonder de nouvelles actions, permettant ainsi une démarche d'amélioration continue.

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 21/02/2022, un premier plan d’actions a été validé. Après 2 années de mise en œuvre, bon nombre de ces actions sont réalisées ou en cours de réalisation et de nouvelles actions sont programmées.

Il convient donc d’amender le plan d’actions en conséquence.

Les nouvelles actions sont :

- Réalisation d’une analyse prédictive de l’émission de Gaz à Effet de Serre (GES) des projets d’investissements de la collectivité dans la perspective d’une compensation « arbre » et/ou « haie » de notre empreinte carbone ;
- Mise en place d’une ligne budgétaire allouée aux études d’énergies renouvelables;
- Poursuite sensibilisation 0 Phyto et pratiques alternatives en interne ;
- Installation de nids d’hirondelles sur les STEP et semis de prairies fleuris ;
- Participation financière de la Communauté de communes à la Ligue contre le cancer en collectant plusieurs tonnes de verre ;
- Collecte des pneus usagés afin d’être broyés puis valorisés comme combustible alternatif en cimenterie ;
- Fauchage 3 fois par an des chemins de randonnée avec une largeur limitée à 1 m ;
- Paillage des espaces verts du siège de la Communauté de communes et Zèbres à partir des tailles des haies ;
- Taille des haies à partir du 15 août pour protéger la nidification, espaces boisés gérés à partir de fin novembre ;
- Création d’une application cartographie publique pour localiser les points d’apports volontaires ;
- Réaliser un plan de déplacement inter-administration en lien avec les autres entreprises du service public ;
- Tri des déchets sur les manifestations de la collectivité avec les partenaires ;
- Atteindre l’objectif de 20% d’achats de mobilier et d’informatique reconditionné ;
- Réduire les quantités de papiers : le magazine est à disposition chez les commerçants et n'est plus distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers sur Albert ;
- Mettre en place l’autopartage ;
- S’informer sur le mode de déplacement prévu à l’ouverture de chaque réunion du Conseil communautaire ;
- Créer un lieu/service dédié à l’information sur l’éco-mobilité ;
- Démarche prospective sur les usages de l’IA afin d’améliorer le parcours habitants et l’efficacité de nos actions au sein de l’organisation ;
- Identifier le référent Économie Circulaire (ECi) parmi les élus de la Communauté de communes

C’est pourquoi,

Considérant la réalisation effective d’un nombre important d’actions du plan adopté le 21/02/2022,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 05 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le plan d'actions amendé «Territoire Engagé dans la Transition Écologique » de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, tel qu'annexé,
- décide de nommer la Conseillère déléguée en charge de l'économie de proximité et des circuits courts de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, référent Économie circulaire au sein de la collectivité,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

**Q. n° 8 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
2023 – 2027 / BILAN DE L'ANNEE 2024**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés et en application du Grenelle de l'environnement, le Conseil communautaire a délibéré le 08 décembre 2022 en faveur de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période de 2023 à 2027.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA s'est réunie le 15 janvier 2025 afin de donner son avis sur le bilan de l'année 2024. Un avis favorable a été donné par la CCES à l'issue de la réunion.

Tel que mentionné dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015, le bilan de l'année 2024 sera mis à disposition du public sur le site internet et à l'accueil de la Communauté de communes. Il sera également envoyé à l'ADEME et à la Préfecture.

Ce 2^{ème} bilan du PLPDMA s'inscrit dans le projet communautaire 2020 – 2026 adopté le 27 septembre 2021 : Axe3 « être exemplaire pour le respect de l'environnement », objectif stratégique N°4 : se mobiliser pour réduire le volume des déchets.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du 20 juin 2022 concernant la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA,

Vu la délibération du 8 décembre 2022 concernant le Programme de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (2023-2027),

Vu l'avis favorable de la CCES réuni le 15 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 04 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le bilan de l'année 2024 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ARNAULD FOUQUET ET SYLVIE SCHEVTCHOUK PAR PROCURATION A ARNAULD FOUQUET (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 64
votants : 74
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 9 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU COLLECTEUR ET DES BRANCHEMENTS D'EAUX USEES RUES JEAN GUYON & FIRMIN LALLIEZ A ALBERT

La gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement est un enjeu majeur pour la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Les réseaux mis à disposition des communes sont vieillissants et bénéficient d'un taux de renouvellement (0.2%/an) inférieur à la moyenne française (0.7%/an).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de l'agglomération d'Albert, la Communauté de communes doit prioriser le renouvellement de son patrimoine sur des canalisations présentant des défauts d'étanchéité afin de lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites. Elle doit également mener une concertation avec la collectivité compétente en gestion des eaux pluviales urbaines afin de déconnecter les surfaces actives de voirie du système d'assainissement.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot souhaite réhabiliter le collecteur des eaux usées des rues Jean Guyon et Firmin Lalliez qui présente des défauts structurels importants et de nombreuses non conformités sur les branchements des usagers (absence de branchement, branchement en amiante ciment, branchement PVC ovalisé etc.). A la suite de ces travaux, la commune d'Albert entreprendra la déconnexion des eaux pluviales avant la réfection complète des voiries.

Le dossier de consultation des entreprises a été réalisé par les services de la Communauté de communes et la maîtrise d'œuvre des travaux sera opérée en régie. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été mis en ligne le 17 janvier 2025 pour une date limite de remise des offres fixée au 07 février 2025 à 12h00. Deux entreprises ont remis des offres complètes et recevables : BARRIQUAND et SADE COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE – SA

Au vu de l'appréciation globale issue de l'analyse des offres, il ressort que l'offre de BARRIQUAND apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire de 366 251.00 € HT.

C'est pourquoi,

Vu le Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- attribue le marché travaux pour la réhabilitation du collecteur et des branchements d'eaux usées rues Jean Guyon et Firmin Lalliez à Albert à la société BARRIQUAND pour son offre d'un montant global et forfaitaire de 366 251.00 € HT,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer le marché correspondant, les avenants techniques et financiers éventuels et toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 74

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 10 – AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION ET DE REPARTITION DES CHARGES DU ZEBRE AVEC LA COMMUNE D'ACHEUX-EN-AMIENOIS

Le Zèbre d'Acheux-en-Amiénois, regroupant un pôle multiservices communautaire ainsi qu'un espace communal, a ouvert ses portes le 4 mars 2024.

A ce titre une convention d'occupation et de répartition des charges entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et la Commune d'Acheux-en-Amiénois a été adoptée le 19 février 2024. Pour définir les modalités pratiques d'utilisation du Zèbre et établir une clef de répartition pour des charges de fonctionnement. Le droit de jouissance des lieux à la Commune devait être intégré à l'acte de vente du terrain.

Sur recommandation du notaire, il est proposé d'inclure ce droit dans la convention comme suit :

Article 4 – Durée de la convention et droit de jouissance

La présente convention prend effet au 1^{er} mars 2024 pour une durée de 99 ans. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec un préavis d'une année ou sur accord des 2 parties.

En toutes circonstances, le droit de jouissance des lieux à la commune est accordé pour une durée de 99 ans.

La jouissance des lieux est fixée de la façon suivante :

- La Commune d'Acheux-en-Amiénois a la jouissance d'une surface de 77,53m² composée d'un hall d'accueil, d'un bureau de secrétariat de mairie, de toilettes PMR, d'une salle associative, d'un local de rangement,
- La Communauté de communes du Pays du Coquelicot a la jouissance d'une surface de 467,14m² pour l'espace multiservices,
- Un local technique de 19,80m² est commun.

La répartition pourra être modifiée par voie d'avenant ou par l'adoption d'une nouvelle convention après accord des 2 parties.

C'est pourquoi,

Vu la convention d'occupation et de répartition des charges du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois signée le 14 mars 2024 avec la commune d'Acheux-en-Amiénois,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » du 3 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'avenant à la convention d'occupation et de répartition des charges à intervenir avec la Commune d'Acheux-en-Amiénois, tel que proposé ci-dessus
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserrie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 11 – LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA NATURE : REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot organise la 1^{ère} Fête du Livre et de la Nature les 21 et 22 mars 2025 au Zèbre d'Albert.

S'appuyant sur le travail en transversalité des Pôles Culture-Jeunesse et Environnement-Travaux, la Communauté de communes souhaite par cet évènement créer un projet mutualisé qui rassemble les habitants autour du livre, de la lecture et de la sensibilisation à l'écologie et au développement durable. Un temps fort foisonnant d'activités à destination des enfants et des familles, avec la présence de 11 auteurs pour la jeunesse, de libraires, la proposition d'animations et d'actions culturelles en direction des familles, et en amont un important travail de sensibilisation auprès de 28 classes du territoire.

A l'occasion de cette fête, un concours est organisé à destination des enfants de 6 à 11 ans autour des œuvres des auteurs invités, en partenariat avec les commerçants d'Albert. Le but est de retrouver les livres des auteurs et les indices cachés dans les vitrines des commerçants et de répondre aux questions d'un livret. Le concours est ouvert du 26 février au 15 mars, les bulletins étant à déposer à la médiathèque du Zèbre d'Albert avant le lundi 17 mars. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses se déroulera le samedi 22 mars au Zèbre d'Albert à 11h.

Trois chèques lire de 20 euros sont à gagner et à dépenser sur place chez les libraires partenaires de la Fête du livre et de la Nature.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 03 février 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement du jeu-concours organisé à l'occasion de la 1^{ère} Fête du Livre et de la Nature les 21 et 22 mars 2025, tel que joint en annexe.
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 63
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 12 - FORMATION BAFA PARTICIPATION FINANCIERE AU STAGE DE FORMATION GENERALE

Pour répondre aux enjeux liés à la formation des jeunes du territoire, notamment en ce qui concerne l'encouragement à l'engagement citoyen et le renforcement de la capacité d'accueil et d'animation dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) communautaires, le Conseil communautaire du Pays du Coquelicot a décidé de mettre en place une aide financière pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) au profit des jeunes résidant sur le territoire.

Les modalités de cette aide ont été définies lors de la réunion du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 et la participation forfaitaire au stage de formation générale a été validée lors de la réunion du Conseil communautaire du 2 décembre 2024.

Afin de mettre en place ce BAFA citoyen, la Communauté de communes s'appuie sur un organisme de formation. Un marché à procédure adaptée a été relancé le 15 novembre 2024. Au regard des offres présentées et du coût des formations il convient d'augmenter la participation des jeunes, initialement fixée à 100€, à hauteur de 120€, à verser à l'organisme de formation. Le reste des modalités d'aide demeure inchangé.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°20 du 30 septembre 2024,

Vu la délibération n°27 du 2 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 3 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la participation financière des jeunes au stage de formation générale BAFA à hauteur de 120 €.
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 74

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 13 - CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE AMIENS CŒUR DE SOMME

La Région Hauts-de-France a lancé une nouvelle génération de Contrats de Destination Touristique, en remplacement des contrats de rayonnement touristique, pour la période 2025-2027. Ces contrats permettront aux territoires de mieux mettre en avant leurs spécificités, de structurer leur offre touristique, et de définir un positionnement marketing adapté aux clientèles cibles. L'enjeu est de créer des destinations attractives, distinctives et durables qui contribueront à dynamiser l'économie touristique locale.

Le contrat est élaboré à l'échelle de la destination touristique Amiens Cœur de Somme qui regroupe les 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Ce contrat est signé entre la Région Hauts-de-France, Hauts-de-France Tourisme, le Département de la Somme, Somme Tourisme, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et ses 8 EPCI.

Cette délibération a pour objet de valider la signature de ce contrat, conformément aux engagements pris par les différentes parties prenantes.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 (2°),

Vu le Code du Tourisme, et notamment son article L133-3,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment son l'article 5.1

Vu l'avis favorable de la commission « culture – jeunesse – tourisme » réunie le 3 février 2025,

Vu la délibération du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois du 31 janvier 2025 relative à la signature du Contrat de Destination touristique Amiens Cœur de Somme,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le Contrat de Destination touristique Amiens Cœur de Somme tel que proposé en annexe.
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcelette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 14 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

En application des dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Par délibération du 14 septembre 2020, quatre commissions thématiques ont été créées.

La composition du Conseil communautaire ayant été modifiée, il convient de modifier la composition des commissions thématiques en conséquence.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 6 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la composition des commissions thématiques telle que présentée ci-après :

1^{ère} commission : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Madame	BOXOEN Julie	ALBERT
Madame	CLEMENT Laurie	ALBERT
Monsieur	CLIQUET Claude	ALBERT
Monsieur	COULON Eric	ALBERT
Monsieur	DEGARDIN Alain	ALBERT
Monsieur	DEMILLY Stéphane	ALBERT
Monsieur	FRANCOMME Hugues	MEAULTE
Monsieur	SERGEANT Thierry	MILLENCOURT
Monsieur	WATELAIN Michel	LAVIEVILLE
Madame	DEMAILLY Myriam	FRICOURT
Monsieur	LAGACHE Ghislain	CHUIGNOLLES
Madame	PARUCH Annabel	MONTAUBAN-DE-PICARDIE
Monsieur	RANDJIA Michel	FRISE
Monsieur	GOBLET Ludovic	BRAY-SUR-SOMME
Monsieur	BAYARD Hervé	MARIEUX
	DEKYDTSPOTTER	
Monsieur	Pascal	PUCHEVILLERS
Monsieur	PETIT Thibault	HERISSART
	POMBOURG	
Madame	Bernadette	BUS-LES-ARTOIS
Monsieur	SAUVAGE Claude	FORCEVILLE-EN-AMIENOIS
Monsieur	BUISSET Christophe	AVELUY
Monsieur	COLSON Fabrice	AUTHUILLE
Monsieur	DELATTRE René	MIRAUMONT
Madame	LEFEVRE Christelle	MAILLY-MAILLET
Monsieur	PHILIPPE Régis	IRLES

2^{ème} commission : ENVIRONNEMENT - TRAVAUX

Monsieur	BOURGUIGNON	
	Francis	VILLE-SUR-ANCRE
Monsieur	DACHICOURT Fabien	ALBERT
Monsieur	DAUCHET Marc	ALBERT
Monsieur	DESTOMBES Michel	MORLANCOURT
Monsieur	DHEILLY Eric	ALBERT
Madame	HOUDART Claudine	MEAULTE

Madame	LEBAILLY Geneviève	SENLIS-LE-SEC
Monsieur	LETESSE Michel	BOUZINCOURT
Monsieur	MASSON Thomas	ALBERT
Madame	VAQUETTE-TOURE Carole	ALBERT
Monsieur	CARNAT Jean-Pierre	BRAY-SUR-SOMME
Monsieur	DUBUISSON Benoît	LA-NEUVILLE-LES-BRAY
Monsieur	SENEZ Patrick	CURLU
Monsieur	BILLORE Jean-Pierre	RAINCHEVAL
Madame	BROOD Sylvie	VARENNES
Monsieur	CARPI Jean-Pierre	TOUTENCOURT
Monsieur	DELORAINÉ Christophe	ARQUEVES
Monsieur	GUENEZ Jean-Marie	SAINT-LEGER-LES- AUTHIE
Monsieur	DE BRETAGNE Maxence	COLINCAMPS
Madame	BRUGE Emilie	ENGLEBELMER
Monsieur	CARNEL Cyril	AUCHONVILLERS
Monsieur	CHAVATTE Jean- Claude	BEAUCOURT-SUR- L'ANCRE
Monsieur	DACHEUX Michel	COURCELETTE

3^{ème} commission : JEUNESSE – CULTURE – TOURISME

Madame	CATHERINE Laurence	ALBERT
Monsieur	CAUCHEFER Patrick	ALBERT
Monsieur	DELAPORTE Mathieu	ALBERT
Madame	FUSI Perrine	ALBERT
Monsieur	LEQUEUX Sylvain	DERNANCOURT
Madame	RIBEIRO-DHERET Cathy RYS-DUMOULIN	ALBERT
Madame	Sandrine	ALBERT
Madame	SCHEVTCHOUK Sylvie	ALBERT
Monsieur	BEAUVARLET Franck	ETINEHEM-MERICOURT
Monsieur	CAILLET Michel	SUZANNE
Madame	DEHAN Laëtitia	ECLUSIER-VAUX
Monsieur	LEGRAND Gérard	CAPPY
Madame	BOCHU Dolorès	BRAY-SUR-SOMME
Madame	ARCHELIN Michèle	LOUVENCOURT
Madame	COZETTE Véronique	LEALVILLERS
Monsieur	FROIDEVAL Honoré	AUTHIE
Madame	JOUY Carine	THIEVRES
Madame	LEMAIRE Anna-Maria	ACHEUX-EN-AMIENOIS
Monsieur	BERNARD Christian	OVILLERS-LA-BOISSELLE
Monsieur	BIERWALD Dominique	POZIERES
Monsieur	POTIE Max	THIEPVAL

Monsieur ROUSSEL Roger
Madame VANSUYT Maryse

MESNIL-MARTINSART
GRANDCOURT

4^{ème} commission : FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur	BASSERIE Patrice	HEDAUVILLE
	CARON-DECROIX	
Madame	Virginie	ALBERT
Monsieur	CROCHET Geoffrey	ALBERT
	DEVILLERS	
Monsieur	Dominique	BECORDEL-BECOURT
Monsieur	FOUQUET Arnaud	ALBERT
Monsieur	FOURNIER Jean- Michel	MEAULTE
Madame	HAUDIQUET Nadine	ALBERT
Monsieur	LAJEUNESSE Maxime	ALBERT
Monsieur	RUIN Jean-Christian	BUIRE-SUR-L'ANCRE
Madame	VIMEUX Cathy	ALBERT
Monsieur	WATELAIN Michel	LAVIEVILLE
Monsieur	BRUNEL Stéphane	CARNOY-MAMETZ
Monsieur	GUILLEMONT Bernard	MARICOURT
Madame	ADAMCZYK Virginie	BAYENCOURT
Monsieur	LAINEL Alain	COIGNEUX
Monsieur	LEDOUX Joris	VAUCHELLES-LES- AUTHIE
Monsieur	LEMAITRE Christophe	HARPONVILLE
Monsieur	SCHRICKE Patrick	BERTRANCOURT
Madame	BEGYN Emilie	COURCELLES-AU-BOIS
Monsieur	FOURDINIER Jean- Luc	BAZENTIN
Madame	GOUGEON Jocelyne	CONTALMAISON
Madame	LAVAQUERIE Agnès	BEAUMONT-HAMEL
Monsieur	PHILIPPE Vincent	PYS

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 15 - ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE DU PAYS DU COQUELICOT

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'investit depuis plusieurs années dans l'aménagement numérique de son territoire en déployant, via le syndicat mixte Somme Numérique, les infrastructures nécessaires pour l'accès au très haut débit.

Depuis 2019, elle a mis en œuvre sa première feuille de route numérique pour développer les usages et services numériques dans tous les domaines au service des habitants, des communes, des entreprises et des élus du territoire.

Cette étape achevée, la Communauté de communes souhaite aujourd'hui poursuivre ses actions en faveur de la transition numérique et propose d'engager une nouvelle feuille de route jusqu'en 2027. Encouragée, accompagnée et soutenue par la Région Hauts-de-France, la Communauté de communes a élaboré un nouveau plan d'actions en cohérence avec la feuille de route numérique France Numérique Ensemble - Somme et les 4 axes de son projet communautaire 2020-2026 : l'économie, le cadre de vie, l'environnement et la gouvernance.

En suivant les 15 ambitions de son projet communautaire, la Communauté de communes souhaite ainsi répondre aux enjeux de développement numérique du territoire dans l'ensemble de ses compétences: commerce, soutien à l'économie, services publics, tourisme, culture, jeunesse, déchets, grand et petit cycles de l'eau, administration. Il s'agit également d'ouvrir notre transition numérique aux nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle.

La feuille de route 2024-2027 du Pays du Coquelicot, telle que proposée en annexe, comprend :

Des éléments de contexte :

- Une présentation du territoire
- Le bilan de la feuille de route 2019-2023

La présentation des pistes d'actions de la nouvelle feuille de route numérique par axe du projet communautaire 2020-2026 :

- Pour accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique
- Améliorer le cadre de vie des habitants pour maintenir la vitalité de nos communes et renforcer l'attractivité du territoire
- Être exemplaire pour le respect de l'environnement
- Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Si cette feuille de route n'a pas de valeur réglementaire et peut évoluer, elle sert néanmoins de cadre dans lequel la Communauté de communes et les porteurs de projet doivent s'inscrire pour prétendre à des participations financières de la Région, de l'État et de l'Europe.

La Communauté de communes pourra ainsi proposer des actions répondant aux principes et aux conditions d'éligibilité des financeurs.

C'est pourquoi,

Vu les avis favorables des commissions « Culture, Jeunesse et Tourisme », « Environnement et Travaux », « Développement territorial » et « Finances - Administration générale », respectivement réunies les 3, 4, 5 et 6 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la feuille de route numérique 2024-2027 du Pays du Coquelicot telle que présentée et annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant ;
 - o à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
 - o à solliciter les subventions auprès des différents financeurs pour les actions qui seront mises en œuvre.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR.

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (ARNAULD FOUQUET ET SYLVIE SCHEVTCHOUK PAR PROCURATION A ARNAULD FOUQUET D'ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRÉSIDENT,
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
THOMAS MASSON



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 74

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 16A - FONDS DE CONCOURS – COLINCAMPS

Dans le cadre du projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 (Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation / Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire) et des orientations du pacte financier et fiscal associé, la Communauté de communes souhaite encourager et accompagner les communes dans la valorisation du territoire.

Afin d'assurer les communes du soutien de l'intercommunalité dans la réalisation de leurs projets structurants à l'échelle intercommunale, une autorisation de programme a été mise en place à hauteur de 500 000 € par an pendant 3 ans. Cette autorisation de programme dédiée au versement de fonds de concours se substitue au versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC), de sorte que le montant de la DSC est fixé à 0 euros.

Pour rappel, les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire (voir projet communautaire). Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours en investissement :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement ;
- l'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé par la communauté de communes à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions.

A cela, on ajoutera que s'agissant des fonds de concours attribués en investissement aux communes, ces dernières devront assurer un financement de 20% minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet (fonds de concours compris) conformément à l'article L. 1111- 10 III du CGCT.

Du point de vue procédural, la délibération du Conseil communautaire statuant sur chacun des fonds de concours sollicités par les communes portera également sur la conclusion d'une convention précisant les modalités d'exécution avec la commune.

C'est dans ce contexte que la commune de COLINCAMPS a sollicité la Communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours concernant des travaux de restauration de la toiture de l'église et de la sacristie.

Le montant total de cette opération s'élève à 17 046,50 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 17 046,50 €. La commune de COLINCAMPS peut bénéficier d'un fonds de concours de 6 907 € pour la réalisation de cet investissement.

Les modalités d'exécution sont fixées dans une convention dont le projet est joint à la présente délibération et qui doit être approuvée par les organes délibérants des deux collectivités.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu le courrier de la commune de COLINCAMPS en date du 17 décembre 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 relative à la mise en place d'une autorisation de programme pour les fonds de concours,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 6 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours de 6 907 € à la commune de COLINCAMPS pour des travaux de restauration de la toiture de l'église et de la sacristie,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de COLINCAMPS, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR.

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (MAXENCE DE BRETAGNE DE COLINCAMPS)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
THOMAS MASSON**



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 74

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 16B - FONDS DE CONCOURS – POZIERES

Dans le cadre du projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 (Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation / Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire) et des orientations du pacte financier et fiscal associé, la Communauté de communes souhaite encourager et accompagner les communes dans la valorisation du territoire.

Afin d'assurer les communes du soutien de l'intercommunalité dans la réalisation de leurs projets structurants à l'échelle intercommunale, une autorisation de programme a été mise en place à hauteur de 500 000 € par an pendant 3 ans. Cette autorisation de programme dédiée au versement de fonds de concours se substitue au versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC), de sorte que le montant de la DSC est fixé à 0 euros.

Pour rappel, les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire (voir projet communautaire). Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours en investissement :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement ;
- l'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé par la communauté de communes à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions.

A cela, on ajoutera que s'agissant des fonds de concours attribués en investissement aux communes, ces dernières devront assurer un financement de 20% minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet (fonds de concours compris) conformément à l'article L. 1111- 10 III du CGCT.

Du point de vue procédural, la délibération du Conseil communautaire statuant sur chacun des fonds de concours sollicités par les communes portera également sur la conclusion d'une convention précisant les modalités d'exécution avec la commune.

C'est dans ce contexte que la commune de POZIERES a sollicité la Communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours concernant des travaux de sécurisation de l'église.

Le montant total de cette opération s'élève à 49 000 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 17 150 €. La commune de POZIERES peut bénéficier d'un fonds de concours de 7 350 € pour la réalisation de cet investissement.

Les modalités d'exécution sont fixées dans une convention dont le projet est joint à la présente délibération et qui doit être approuvée par les organes délibérants des deux collectivités.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu le courriel de la commune de POZIERES en date du 18 novembre 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 relative à la mise en place d'une autorisation de programme pour les fonds de concours,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 6 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours de 7 350 € à la commune de POZIERES pour des travaux de sécurisation de l'église,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de POZIERES, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
THOMAS MASSON**

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thomas Masson', written over a horizontal line.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 74
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 16C - FONDS DE CONCOURS – VILLE-SUR-ANCRE

Dans le cadre du projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 (Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation / Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire) et des orientations du pacte financier et fiscal associé, la Communauté de communes souhaite encourager et accompagner les communes dans la valorisation du territoire.

Afin d'assurer les communes du soutien de l'intercommunalité dans la réalisation de leurs projets structurants à l'échelle intercommunale, une autorisation de programme a été mise en place à hauteur de 500 000 € par an pendant 3 ans. Cette autorisation de programme dédiée au versement de fonds de concours se substitue au versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC), de sorte que le montant de la DSC est fixé à 0 euros.

Pour rappel, les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire (voir projet communautaire). Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours en investissement :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement ;
- l'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé par la communauté de communes à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions.

A cela, on ajoutera que s'agissant des fonds de concours attribués en investissement aux communes, ces dernières devront assurer un financement de 20% minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet (fonds de concours compris) conformément à l'article L. 1111- 10 III du CGCT.

Du point de vue procédural, la délibération du Conseil communautaire statuant sur chacun des fonds de concours sollicités par les communes portera également sur la conclusion d'une convention précisant les modalités d'exécution avec la commune.

C'est dans ce contexte que la commune de VILLE-SUR-ANCRE a sollicité la Communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours concernant la mise en place de 4 feux « récompenses » sur la RD 120.

Le montant total de cette opération s'élève à 59 364 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 44 384 €. La commune de VILLE-SUR-ANCRE peut bénéficier d'un fonds de concours de 15 736 € pour la réalisation de cet investissement.

Les modalités d'exécution sont fixées dans une convention dont le projet est joint à la présente délibération et qui doit être approuvée par les organes délibérants des deux collectivités.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu le courrier de la commune de VILLE-SUR-ANCRE en date du 6 décembre 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 relative à la mise en place d'une autorisation de programme pour les fonds de concours,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 6 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours de 15 736 € à la commune de VILLE-SUR-ANCRE pour la mise en place de 4 feux « récompenses » sur la RD 120,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de VILLE-SUR-ANCRE, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 73 VOIX POUR.

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (FRANCIS BOURGUIGNON DE VILLE-SUR-ANCRE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
THOMAS MASSON**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 février 2025

Liste des délibérations
publiée
le : 04/03/2025

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 62
votants : 74
=====

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre de la Q n°1 à la Q n°12 ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre de la Q n°1 à la Q n°9 ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Vauchelles-Les-Authie, Joris Leroux ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Aveluy, Christophe Buisset par Dominique Mille, commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Laurence Catherine, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchefer, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Sylvie Schevtchouk à Arnauld Fouquet, Cathy Vimeux à Cathy Ribeiro-Dhéret, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet, de Courcellette, Michel Dacheux à Dominique Bierwald, d'Harponville, Christophe Lemaitre à Patrice Basserie de la Q n°13 à la Q n°17 ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefevre à Emilie Bruge de la Q n°10 à la Q n°17.

Q. n° 17 - SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Suite au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte en décembre 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Aussi, il est proposé :

- de faire un don d'un montant de 2 500 €
- à la Fondation Architectes de l'Urgence, dont le siège social est situé au 59, rue du Faubourg Saint Antoine, à Paris (75011), organisation spécialisée dans la gestion des crises et la reconstruction, qui intervient sur place pour répondre aux besoins prioritaires des sinistrés et soutenir les autorités locales.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.111-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui permet aux membres des conseils élus au suffrage universel d'administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi,

Vu l'urgence de la situation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le soutien à la population de Mayotte tel que précisé ci-dessus,
- autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**LE PRESIDENT,
MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
THOMAS MASSON**

